

# COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

## Réunion du 6 Mai 2025

Présents : Grégory BESSET, Baptiste PIQUET, Hamid TOUZANI, Christophe SABIN, Denis BLANC.

Visio : Guillaume STRIPPOLI, Anthony TARTARIN.

Excusés : Jean Noel TARTARIN, Olivier GUICHERD, Abdeslam MOUSSATEN, Sylvain FEYEUX.

Suite aux violences et incivilités dont ont été victimes certains arbitres de notre district cette saison, la CDA en accord avec le district proposera une action « **week end de prise de conscience** » les **10 et 11 mai** prochain sur tous les terrains du district. Les matchs seront arrêtés à la 20<sup>ème</sup> min et les arbitres (officiels ou bénévoles) regrouperont tous les joueurs et coachs au bord du terrain, à proximité des spectateurs, un texte de sensibilisation sera alors lu par le capitaine de l'équipe recevante. Nous demandons à tous les arbitres de prendre les dispositions qui s'imposent pour que ce moment soit une réussite et que le message de respect et de tolérance soit bien diffusé.

La CDA rappelle que la durée d'une exclusion pour un carton blanc est de 10mn de temps de jeu effectif, et que le retour du joueur exclu sur le terrain ne peut avoir lieu que pendant un arrêt de jeu. La durée globale est donc à l'appréciation de l'arbitre et peut dépasser les 10min (mais ne peut en aucun cas être inférieure)

### La CDA étudie les courriers, certificats médicaux et demandes des arbitres :

- Evan GAUTHERET, courrier annonçant la fin de son indisponibilité médicale,
- Adrien JOSSIER, message concernant ses indisponibilités, la CDA rappelle que les arbitres seniors ont l'obligation d'arbitrer en catégorie senior
- Iheb BEN FEKIH, annonçant une indisponibilité,
- David GREGORI MARTINEZ, courrier annonçant le forfait de l'équipe de Montluel en senior D4 le dimanche 4 mai sans qu'il n'ait été prévenu, nous rappelons que dans ce cas les frais de déplacement de l'officiel sont à la charge dudit club,
- Rodolphe PEYRAT, remerciements concernant sa désignation en demi-finale de la Coupe Tremblay, et demande concernant la désignation du 11 mai,
- Kévin BONNOT, message concernant une désignation sur une indisponibilité, correction effectuée
- Ugo MOUREAUX, rapport concernant une réserve technique sur le match Mas Rillier/Dombes Bresse en U15 D2 dimanche 4 mai,
- Alexandre CELLIER DEVAUX, demande concernant le nombre de matchs effectués en D1 en vue de l'examen Ligue, réponse faite,
- Frédéric FLEURY, demande concernant des désignations le week end du 10/11 mai,
- Christopher GARCIA, question concernant un point de règlement sur les passes en retrait volontaire au gardien de but, la CDA rappelle que selon les Lois du Jeu un coup franc est toujours tiré à l'endroit où a eu lieu une infraction, donc ici à l'endroit où le gardien de but se saisit du ballon (ou sur la ligne de surface de but sur le point le plus proche de l'infraction, parallèlement à la ligne de but, si l'infraction a lieu dans la surface de but),
- Valentin RION, bulletin de situation suite à son hospitalisation et certificat médical jusqu'à la fin de la saison,

### Courriers club :

- AIN SUD, échange concernant les arbitres du club et la couverture du club au statut de l'arbitrage, la CDA rappelle deux points : 1) que pour toute question concernant le statut de l'arbitrage les clubs doivent s'adresser directement à la commission concernée 2) que la CDA n'est pas garante du nombre de matchs effectués par les arbitres et qu'il est de leur responsabilité de se rendre disponibles tout au long de la saison les jours de championnat de

leur catégorie (arbitre sénior en séniors, arbitre jeune en jeunes) pour atteindre leur quota de matchs. La CDA décline toute responsabilité en cas de non atteinte de son quota de matchs par un arbitre,

- FC BRESSANS, demande pour la désignation de 3 arbitres officiels sur la rencontre Valserhône/FC. Bressans en sénior D3 le dimanche 11 mai, demande acceptée par la CDA à la charge du FC Bressans en ce qui concerne les arbitres assistants,
- VALSERHÔNE, demande concernant les arbitres de la rencontre Valserhône/FC Bressans, réponse faite,
- PLASTIC VALLEE FC, échange concernant les désignations de deux arbitres du club, réponse faite,
- BOURG SUD, demande de désignation d'un arbitre officiel sur le match Arbent/Bourg Sud en U15 le dimanche 11 mai, réponse faite,
- FC MONTLUUEL, courrier concernant l'absence d'un arbitre sur un match, après vérification il s'agit d'une erreur indépendante de notre volonté et de celle de l'arbitre sur un match reporté, la CDA présente cependant ses excuses au club,
- ESB MARBOZ, courrier annonçant l'absence d'un arbitre sur un match,
- BRESSE FOOT 01, courrier concernant les frais kilométriques d'un arbitre, réponse faite,

### Divers

Vincent GENE BRIER, retour sur la performance de nos jeunes arbitres sur la finale régionale du festival U13 PITCH, samedi 3 mai, même si nos jeunes officiels n'ont pas été retenus pour la finale nationale, nous les félicitons pour leur belle prestation.

Cédric BADIN, président de l'ESVS Thoissey, remerciements envers la CDA et le district suite à la bonne tenue du match à rejouer Thoissey/Buyatin en sénior D3 samedi 3 mai.

Nous demandons à tous les arbitres qui ne reprendront pas le sifflet la saison prochaine de bien vouloir signifier leur arrêt de l'arbitrage par un mail officiel au district, ceci afin que nous organisions au mieux la reprise.

La CDA adresse enfin ses plus chaleureux remerciements à notre collègue Thony MESSON qui a accepté d'officier sur le match Thoissey/Buyatin en sénior D3 samedi 3 mai

- Prochaine réunion mardi 13 mai à 18h au district.

Le président de la CDA  
Grégory BESSET

Le secrétaire  
Sylvain FEYEU

## INFORMATIONS RENOUELEMENT DOSSIER MEDICAL 2025/2026

Comme communiqué, pour les arbitres formés lors des formations initiales en arbitrage effectuées en Mai/Juin 2024, Octobre/Novembre 2024 et Janvier 2025, et l'ensemble des arbitres qui renouvelleront leur licence d'arbitres pour la saison 2025/2026.

Ils devront effectuer les démarches suivantes pour les examens complémentaires :

### **ATTENTION LA SITUATION DE CHAQUE ARBITRE EST A PRENDRE AU 01/07/2025**

**(exemple : Si 35 ans au 16/06/2025 = L'arbitre rentre dans la catégorie des 35 ans et + au 01/07/2025)**

- **Mineur (moins de 18 ans au 01/07/2025)**
  - Dispose d'une licence joueur en cours (sur 2025/2026) = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 7/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2025** (si une réponse « Oui » à la page 7 = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes)
  - Ne dispose pas de licence joueur (sur 2025/2026) = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 7/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2025** (si une réponse « Oui » à la page 7 ou dernière visite médical date de plus de 2 ans = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes)
  
- **Majeur (plus de 18 ans au 01/07/2025)**
  - Entre 18 ans et 34 ans = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 6/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2025** (si une réponse « Oui » à la page 6 = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes) + Joindre : ECG qui sera valable 5 ans ou jusqu'à vos 34 ans inclus et Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement)
  - 35 ans et plus au 01/07/2025 = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 4/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2025** (la page 4 doit être remplie obligatoirement par le médecin traitant) + Joindre : Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement), **Bilan cardiologique d'un cardiologue valable 5 ans suivant facteurs de risques (suite aux résultats du bilan biologique prise de sang, ECG, ... effectué avant la consultation chez le cardiologue) qui déterminera si besoin d'un Test d'effort (attention au délai qui peut être légèrement long)**

Nous vous rappelons que le dossier médical est a renvoyé au district de l'Ain **avec date de visite médical après le 01/04/2025** et avant le 31/08 afin de couvrir votre club.

Pour les autres arbitres, non formés en Mai/Juin 2024, Octobre/Novembre 2024 et Janvier 2025, vous devrez suivre les procédures habituelles.

Rappel : - Echocardiographie cardiaque valable à vie pour tous

- Bilan cardiologique du cardiologue pour donner suite au bilan biologique des facteurs de risque cardiovasculaire (prise de sang, cholestérol, glycémie, ECG, ...) demandé à partir de 35 ans et valable 5 ans. Suivant avis du cardiologue, possibilité de test effort à fournir.
- ECG demandé à partir de 18 ans et valable jusqu'à 34 ans ou pour une durée de 5 ans dans le bilan biologique à partir de 25 ans (sauf si présence facteur de risque).

Vous pouvez prendre RDV dès maintenant pour ne pas être pris par les délais d'attente, mais attention le DMA (Dossier Médical d'Arbitrage) ne doit pas être rempli / daté **avant le 01/04/2025**.

## **MODULE 8 FIA – ARBITRES FORMES EN 2024-2025**

Tout arbitre du District de l'Ain de Football formé durant cette saison 2024-2025 (dans le département de l'Ain ou par le biais d'une autre formation dans un autre District) sera convoqué le Samedi 14 Juin 2025 de 9h30 à 11h45 au District de l'Ain de Football (VIRIAT).

La présence est obligatoire.

Une convocation a été envoyée aux arbitres concernés par cette présente réunion.